

■ **VALLEY TRANS S.A.**, à Saint-Maurice, entreprise de transports en tous genres, etc... (FOSC no 24 du 05. 02. 2002, p. 17). La personne suivante est radiée en application des dispositions de l'art. 60 al. 1 et 2 ORC. Personne et signature radiée: Alliance Globale Internationale SA Inc, Wilmington, succursale de Bienne, organe de révision.
Journal no 202 du 18.02.2003
(00876386 / CH-621.3.006.199-4)